RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02461
Numéro SIREN : 950 573 857
Nom ou dénomination : ABMI INSTITUTE

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2017 sous le numéro de dépôt 5637

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles : dépôt N°5637 en date du 04/04/2017

n° de dépôt 5637 — n° de gestion 09BD2461

- 4 AVR. 2017

n° de chrono

n° de facture

"ABMI INSTITUTE"
Société A Responsabilité Limitée au Capital de 24 000 €
Siège Social : Immeuble Espace Vauban – 33-37, Boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
R.C.S. VERSAILLES B 950 573 857

RAPPORT DE GESTION
De la gérance en vue des décisions ordinaires à prendre par l'Associée Unique le 29 juin 2016 sur l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément à la Loi et aux Statuts, la gérance a, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice.

Les pièces et documents prévus par la règlementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'Associée unique dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Cette activité correspond au besoin formation du groupe

Perspectives d'avenir

Ces formations seront moindres l'année suivante

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Il est précisé tout d'abord que les comptes qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est toutefois fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Chiffre d'Affaires net Hors Taxes s'est élevé à **333 843 €** contre **107 525 €** pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à **42 164 €** contre **40 434 €** pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à **18 826 €** contre **16 158 €** pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **245 187 €** contre **224 626 €** pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est ressorti pour l'exercice à **91 175 €** contre – **108 531 €** pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de - **363 €** des produits et frais financiers, il s'établit à **90 813 €** contre – **108 762 €** pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **0 €** comme pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de **0 €** comme pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est traduit par un bénéfice net comptable de 90 812,60 € contre une perte de 108 762,02 € pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation des résultats

Il est proposé d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- **Au poste "REPORT A NOUVEAU" dont le solde débiteur serait ainsi ramené de la somme de – 278 185,26 € à la somme de – 187 372,66 €.**

La masse des fonds propres de la Société ressort donc à la somme de – 160 972 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

- Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Participations

La Société n'a pris, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune participation dans le Capital d'autres Sociétés ayant leur Siège Social sur le territoire de la République Française.

EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2015, notre Société a employé 1 salarié.

APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Il est donc soumis à l'approbation de l'associée unique :

- de donner quitus entier et définitif à la gérance de sa gestion pour l'exercice écoulé.

- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 90 812,60 € comme il est dit ci-dessus.

- de ratifier les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce,

- questions diverses,

- pouvoirs.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Monsieur Philippe CHATRON
Co-Gérant

Monsieur Dominique BAUJARD
Co-Gérant

"ABMI INSTITUTE"
Société A Responsabilité Limitée au Capital de 24 000 €
Siège Social : Immeuble Espace Vauban – 33-37, Boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
R.C.S. VERSAILLES B 950 573 857

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2016

L'an deux mille seize,

Le vingt-neuf juin,

A neuf heures vingt,

Dans les locaux du siège social de Société ABMI GROUPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 300 000 €, à GUYANCOURT (78280) – Immeuble Espace Vauban – 33/37, Boulevard Vauban, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 391 027 620,

Cette dernière, associée unique et Président de la Société "ABMI INSTITUTE",

Représentée par son Président Monsieur Philippe CHATRON, également Co-gérant de la Société "ABMI INSTITUTE",

A pris les décisions suivantes relatives à :

ORDRE DU JOUR

- **Communication des comptes annuels,**
- **Lecture du rapport de gestion de la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la gérance conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs.**

Egalement présent Monsieur Dominique BAUJARD, Co-Gérant non-associé.

Après avoir pris connaissance :

- de l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2015,
- du rapport de gestion établi par la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- du texte du projet des décisions.

L'associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités, a pris successivement les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités approuve la proposition de la Gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net de **90 812,60 €** décide de l'affecter :

- **Au poste "REPORT A NOUVEAU" dont le solde débiteur sera ainsi ramené de la somme de – 278 185,26 € à la somme de – 187 372,66 €.**

La masse des fonds propres de la Société ressort donc à la somme de – 160 972 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités, après avoir entendu la lecture du rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce établi par la gérance et statuant sur ce rapport, approuve successivement les conventions qui y sont exposées.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, représentée par Monsieur Philippe CHATRON ès-qualités, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants.

Fait à GUYANCOURT
Le 29 juin 2016

Monsieur Philippe CHATRON
Co-gérant
Et représentant de la Société
ABMI GROUPE

Monsieur Dominique BAUJARD
Co-gérant

N° 2050-SD 2016

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 33 Boulevard VAUBAN 78280 GUYANCOURT — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 95057385700048 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	86 975	AG	86 975	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	107 599	AU	107 599	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	9 599	BI		9 599
	TOTAL (II)	BJ	204 173	BK	194 574	9 599
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 617	BY		40 617
	Autres créances (3)	BZ	24 491	CA		24 491
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	760	CG		760
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 051	CI		14 051
	TOTAL (III)	CJ	79 919	CK		79 919
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	284 092	1A	194 574	89 518

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	24 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(278 185)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	90 813
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(160 972)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	255
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	154 878
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 146
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 471
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	23 740
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	250 490
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	89 518

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	250 490
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	255

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	333 843	FH	FI	333 843
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	333 843	FK	FL	333 843
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 520
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	336 363
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	162 588
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	21 609
	Salaires et traitements*				FY	42 164
	Charges sociales (10)				FZ	18 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	245 187
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	91 175
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	363
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	363
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(363)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	90 813

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	336 363
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	245 550
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	90 813

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 520
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	86 975	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	102 245	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	5 354	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	107 599	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 599	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	9 599	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	204 173	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 86 975	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 102 245	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 5 354	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 107 599	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 9 599	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 9 599	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 204 173	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 31 12 2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ABMI INSTITUTE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(6) **AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	86 975	PF		PG		PH	86 975
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	102 245	QE		QF		QG	102 245
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 354	QM		QN		QO	5 354
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	107 599	QV		QW		QX	107 599
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	194 574	ØP		ØQ		ØR	194 574

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ABMI INSTITUTE — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ABMI INSTITUTE — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 599	UV		UW	9 599
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	40 617		40 617		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 954		19 954		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	2 384		2 384		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 153		2 153		
	Charges constatées d'avance	VS	14 051		14 051		
	TOTAUX	VT	88 758	VU	79 159	VV	9 599
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	255		255		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	50 146		50 146		
Personnel et comptes rattachés		8C	3 362		3 362		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 322		8 322		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 771		6 771		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 015		3 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	154 878		154 878		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 740		23 740		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	250 490	VZ	250 490		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

ABMI Institute — Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

L'exercice Clôturé au 31/12/2015 présente un montant total du bilan de 89 518 €
et dégage un résultat positif de 90 813 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- Des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les déprécations
- Du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités est la méthode des coûts historiques.

Evénements significatifs :

- De l'exercice : Néant
- Postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leurs couts d'acquisitions, frais accessoires directement attribuables inclus après déduction des RRR et escomptes obtenus.
Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus et comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative (valeur globale inférieur à 3000€). De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Détail des Amortissements des Immobilisations incorporelles et corporelles

Comptes	Libellés	Neuf	Occasion
201100	Frais de construction	Linéaire 5 ans	
205000	Concessions, Brevets, Licences	Linéaire 3 ans	
213100	Bâtiments	Linéaire 20 à 25 ans	
213500	Installation des constructions	Linéaire 8 ans	
	Agencements de longue durée	Linéaire 20 ans	
	Agencements éléctriques	Linéaire 5 ans	
215400	Matériel Industriel	Linéaire 3 ans	Linéaire 2 ans
215500	Outillage Industriel	Linéaire 10 ans	Linéaire 5 ans
218100	Installations générales, agencements	Linéaire 8 ans	
218200	Matériel de transport	Linéaire 5 ans	Linéaire 2 ou 3 ans
218300	Matériel de bureau et informatique	Linéaire 3 ans	
218301	Matériel de bureau autre	Linéaire 5 ans	
218400	Mobilier	Linéaire 10 ans	Linéaire 5 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements :

- **Indemnités de fin de carrière**
  Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.
  Accord particulier y dérogeant n'a été signée s'élève à :

Mode de Calcul	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
CONVENTIONNEL	6 266	-	82	6 184

- **Nantissement des comptes de titres financiers**

  Les banques ont sollicité de la part de l'associé unique « ABMI Groupe », l'inscription d'un nantissement de comptes de titres financiers de la société en premier rang, et sans concurrence à hauteur de la totalité des Actions de la société au profit des banques dans le cadre du contrat de prêt du 6 Novembre 2014.

Composition du Capital Social

Catégories de titres	Nombre de titre	Valeur Nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital au début de l'exercice	1 500	16
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
3- Action ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
4- Action ou parts sociales composant le capital en fin d'exercice	1 500	16

Filiale Consolidée et intégrée Fiscalement

Identification de la société	
Société	**ABMI Groupe**
Adresse	**33-37 Bld Vauban** **CS 70543** **78286 Guyancourt cedex**
Numéro de Siren	**391 027 620**

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions et garanties	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	6 184
Autres engagements donnés :	
TOTAL	6 184

sions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/15 au 31/12/15

INSTITUTE

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

...es Echéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/15 au 31/12/15

...I INSTITUTE

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 599		9 599
TOTAL de l'actif immobilisé :	**9 599**		**9 599**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	40 617	40 617	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	19 954	19 954	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	2 384	2 384	
Débiteurs divers	2 153	2 153	
TOTAL de l'actif circulant :	**65 108**	**65 108**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 051	14 051	
TOTAL GÉNÉRAL	88 758	79 159	9 599

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	255	255		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	50 146	50 146		
Personnel et comptes rattachés	3 362	3 362		
Sécurité sociale et autres organismes	8 322	8 322		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	6 771	6 771		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 015	3 015		
Dettes sur immo. et comptes ratachés				
Groupe et associés	154 878	154 878		
Autres dettes	23 740	23 740		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	250 490	250 490		

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 154
Dettes fiscales et sociales	7 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	255
Autres dettes	
TOTAL	18 114

ıits à Recevoir

ıl INSTITUTE

Période du 01/01/15 au 31/12/15

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	22 800
Personnel	
Organismes sociaux	(80)
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	22 720

ges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/15 au 31/12/15

INSTITUTE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	14 051	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	14 051	